

**Délibération n°2022-45**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 27 JUIN 2022**  
**COLLEGE COLLECTE**

**Objet : Modification des horaires d'accès des usagers en déchetteries**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Eric SOULES, Président, empêché pour raisons médicales.

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 9**

**Présents : 10.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Marie-Hélène BOUSQUET et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHES, Adrien FERE et Patrick FRAGNEAU,**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES Michelle BURGAN et Sophie WEBER, MM. Gilbert BADET, Philippe CUBILIER et Fabrice FAGOO.**

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Monsieur Fabrice FAGOO, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Madame Sophie WEBER.**

**Absents excusés : 15.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE, Fabien LAINE, Vincent LOUBERE et Eric SOULES,**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.**

**Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.**

*Date de convocation et d'affichage : 16 juin 2022*



## **Délibération n°2022-45**

**Objet : Modification des horaires d'accès des usagers en déchetteries**

En l'absence de Monsieur le Président, empêché pour raisons médicales, Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique aux délégués que les agents d'accueil des déchetteries se plaignent de débaucher très souvent après l'heure de fermeture des sites car des usagers arrivent très peu de temps avant celle-ci et n'ont pas le temps de vider leur chargement avant 12 h 00 ou 18 h 00.

De plus, certains usagers qui se voient refuser l'entrée dans la déchetterie quelques minutes avant l'heure de fermeture au motif qu'ils ont un chargement trop important comparativement à l'heure à laquelle ils arrivent, réagissent vivement et se plaignent au SIVOM.

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente explique que la commission Collecte des déchets a étudié ce problème le 25 avril 2022. Il est proposé d'interdire officiellement l'accès des usagers aux déchetteries à partir de 11 h 55 et 17 h 55 (16 h 55 en hors saison à la déchetterie de Sainte Eulalie-en-Born). Ainsi, aucun usager n'entre plus dans le site 5 minutes avant l'heure de fermeture.

En revanche, ces 5 minutes laissent le temps aux derniers usagers présents de quitter le site.

L'heure de débauche des agents est inchangée, même si aucun usager n'est présent à l'heure de fermeture, entrant ou sortant.

Le règlement de collecte devra être modifié en ce sens et les panneaux d'entrée des sites mentionneront cette disposition. Ces dispositions entreront en vigueur : le 1<sup>er</sup> août 2022 (information des usagers et modification des panneaux en juillet)

**VU** l'avis unanimement favorable des deux collèges du Comité Technique en date du 16 mai 2022, en proposant de faire un bilan de la mesure au bout d'un an de fonctionnement.

**VU** l'avis favorable du Bureau syndical en date du 16 juin 2022,

Où l'exposé de sa 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de modifier les horaires d'accès des usagers en déchetteries en interdisant officiellement l'accès des usagers à partir de 11 h 55 et 17 h 55 (16 h 55 en hors saison à la déchetterie de Sainte Eulalie-en-Born),
- de maintenir les heures de débauche des agents à 12 h 00 et 18 h 00 (17 h 00 en hors saison à la déchetterie de SAINTE EULALIE-EN-BORN), ainsi ces 5 minutes laissent le temps aux derniers usagers présents de quitter le site,
- de mettre en vigueur cette modification d'horaires d'accès dès le 1<sup>er</sup> août 2022.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché/Publié le 30/06/2022

ID : 040-244000279-20220627-DCS2022\_45-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
Ont signé au registre les membres présents,

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
**Michelle BURGAN**



**SIVOM du Born**

115 Route de Piche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : **05 58 78 50 93**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*